

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 janvier 2023

---

**CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE  
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par

M. Viry, M. Bourdeaux, Mme Valentin, Mme Corneloup, Mme Frédérique Meunier, Mme Gruet,  
Mme Alexandra Martin, M. Taite, Mme Petex-Levet, M. Bony, M. Boucard, M. Meyer Habib,  
M. Di Filippo, M. Vermorel-Marques, M. Neuder, M. Breton, M. Bazin, M. Habert-Dassault,  
M. Ray, M. Hetzel, Mme Dalloz, Mme Anthoine, M. Pauget et M. Portier

-----

**ARTICLE 2 BIS A**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le parent de la victime mineure et cette dernière étant représentée par le parent n'étant pas mis en cause par lesdites violences, qui s'est constituée partie civile, est dispensée de consignation lorsque l'auteur des faits est le parent de la victime mineure mis en cause par lesdites violences. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'intégrer à ce dispositif, les enfants victimes de violences intrafamiliales.